

CONSULTATION SUR LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION
AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2008-2010

Mémoire soumis à la Commission de la Culture par

le Conseil communautaire de Côte-des-Neiges/Snowdon



Conseil communautaire
Côte-des-Neiges/Snowdon
Community council

Septembre 2007

Fondé en 1987 et regroupant actuellement une quarantaine d'organismes communautaires, le Conseil communautaire de Côte-des-Neiges/Snowdon a pour mission de regrouper les organismes communautaires du quartier Côte-des-Neiges, afin de favoriser entre eux la solidarité et la concertation dans la perspective d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la population de ce quartier, de lutter contre la pauvreté, la discrimination et toute forme d'exclusion. On comprendra qu'intervenant dans un quartier cosmopolite, unissant plus de 100 000 personnes dont plus de la moitié sont issues de l'immigration, la question des niveaux d'immigration – mais plus encore, des conditions dans lesquelles elle se réalise, nous intéresse au plus haut point.

Le document de réflexion intitulé « LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2008-2010 » précise très clairement le lien indispensable entre les niveaux d'immigration et les capacités d'intégration : « *Par ailleurs, le succès de l'immigration étant lié à celui de l'intégration, toute hausse de l'immigration se traduira par une hausse concordante des besoins et des efforts à consentir en matière de francisation, de services d'accueil et de soutien à l'intégration de même qu'en ce qui a trait aux interventions visant à accroître l'ouverture à la diversité et à encourager le rapprochement et le dialogue interculturels.* »¹

C'est une affirmation avec laquelle nous sommes pleinement en accord. Nous irons cependant plus loin, en commençant par démêler trois concepts souvent confondus : l'inclusion, l'intégration et l'assimilation. Nous nous inspirons largement ici des propos de Geadah (2007).² La simple inclusion « *entraîne une juxtaposition de communautés culturelles séparées, qui peuvent se côtoyer dans un même espace mais qui continuent de vivre chacune selon son système de valeurs, avec un minimum de communication entre elles.* »³ À l'opposé, l'assimilation suppose la supériorité de la culture de la société d'accueil et l'obligation pour le nouvel arrivant de se fondre dans celle-ci. Alors que l'intégration favorise « *une plus grande interaction entre les membres des diverses communautés, (...) contribue à consolider les liens sociaux qui sont à la base de la citoyenneté moderne. Certes cela suppose l'abandon de certaines valeurs et pratiques traditionnelles, au profit (... de la jouissance) des mêmes droits que l'ensemble des citoyens et des citoyennes et d'avoir les mêmes obligations. (...) Il s'agit (...) de construire ensemble une société partageant des valeurs et des règles communes, tout en respectant la diversité culturelle.* »⁴ C'est donc un appel à une rencontre qui change, transforme autant le nouvel arrivant que « le vieux restant », un processus à double sens....

Cette vision, c'est celle que le Conseil communautaire met de l'avant dans le cadre de son intervention sur l'interculturel, un objectif que nous nous sommes donnés étant de « *Être passé d'un quartier où se juxtaposent les communautés, parfois en compétition entre*

¹ MICC, La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010, p. xi

² Geadah, Y., Accommodements raisonnables – Droit à la différence et non différence des droits, VLB, 2007

³ ibid p. 9

⁴ ibid, p. 9-10

elles pour l'accès aux ressources, à **une communauté qui se reconnaît dans sa diversité**, où nous avons **ensemble** plus de pouvoir et de ressources que chacun séparément. » Nous sommes conscients de l'ampleur du défi que nous nous donnons ainsi. Convenons que posée ainsi, l'intégration dépasse de bien loin le simple apprentissage du français!

Enchaînons ici avec la question des accommodements raisonnables, la conjoncture actuelle au Québec ne nous permettant pas de passer sous silence cet aspect lié à l'intégration, bien qu'il ne concerne pas que les nouveaux arrivants loin s'en faut. Mais il importe de noter que ces pratiques, par exemple le port du kirpan à l'école ou du niqab au bureau de vote, s'inscrivent souvent davantage dans une stratégie d'inclusion que dans une stratégie d'intégration.

Ainsi, la question posée sur les niveaux d'immigration souhaitables au cours des prochaines années ne peut pas se contenter de répondre aux questions de démographie. La qualité du vivre ensemble doit être questionnée.

Il nous faut d'abord reconnaître avoir en partie failli à cet objectif jusqu'à maintenant. Certes des efforts sont faits. Mais ils sont trop timides et laissent en plan de trop nombreuses personnes, pour lesquelles la tentation du repli identitaire devient forte. Les cours de français sont insuffisants, des programmes tels le PARCI – avec ses activités ponctuelles- contribuent peu au développement de relations interculturelles, les programmes d'intégration en emploi des minorités visibles atteignent peu leur cible, etc.

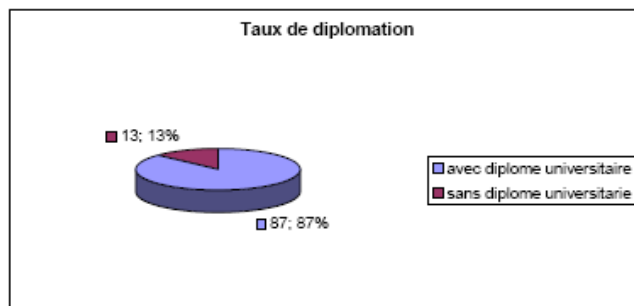
Un sondage⁵ réalisé cet été dans le secteur nord-est de notre quartier (118 répondantEs), où habite un nombre significatif d'immigrantEs fortement scolariséEs, fait ressortir les défis que nous avons toujours à relever.

Éducation

87 ont une éducation universitaire, obtenue soit à l'extérieur du Canada ou au Canada. 43 sont avec un diplôme universitaire; 27 avec deux diplômes; 6 avec trois diplômes. Pour 11 personnes, nous n'avons pas de données.

Les diplômes de 60% de sondéEs sont reconnus; 24% n'ont pas eu leur diplôme reconnu; 16 % n'ont pas fait les démarches.

18 personnes ont dit que leurs diplômes ne sont pas reconnus au complet, et les autres ont mentionné que les employeurs ne les reconnaissent pas même après les équivalences obtenues ou qu'elles n'ont pas les moyens d'accomplir le processus d'équivalence.



⁵ Conseil communautaire de Côte-des-Neiges, Résultats du sondage sur les immigrantEs scolariséEs du secteur Darlington. Été 2007. Non publié.

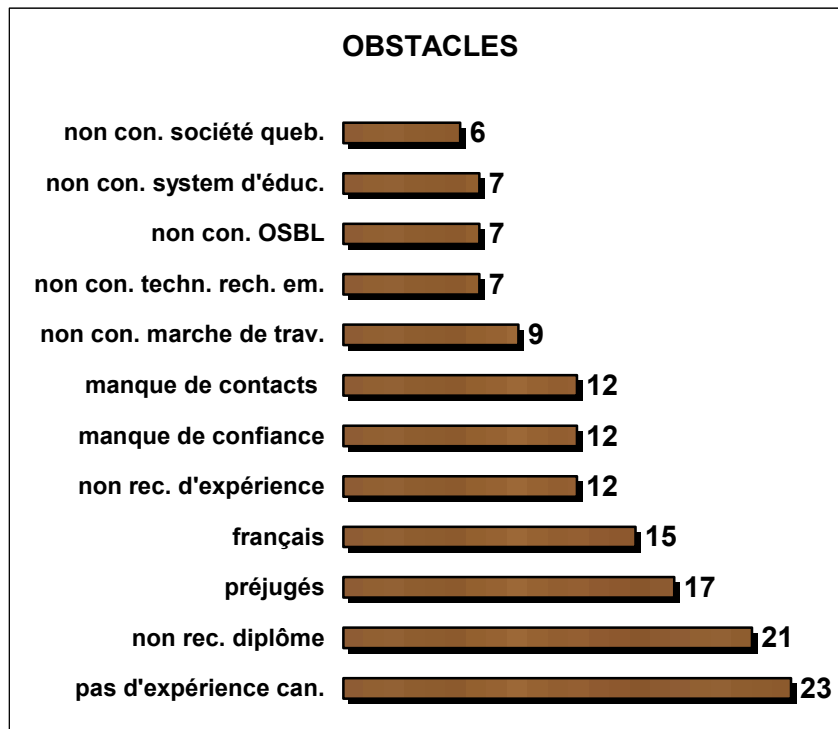
On a ici un taux de diplômation impressionnant qui n'est pas surprenant cependant au regard des critères de sélection des immigrantEs à l'étranger. Ces compétences, cependant, ne se traduisent pas par les résultats espérés :

Employabilité



travaillent	48
sans emploi	45
ne cherchent pas	7

InterrogéEs sur les obstacles à l'emploi rencontrés, on trouve les difficultés suivantes :



Ces données sont parlantes, et nous indiquent des voies à suivre.

De notre point de vue, une condition préalable à la mise en place des politiques et stratégies nécessaires consiste à cesser de voir l'immigration comme un « remède » au

déclin de la natalité, au vieillissement de la population, etc. Il faut la considérer comme une force, en autant que l'on oriente nos actions dans une **volonté clairement affirmée et expliquée d'intégration** :

- raffermissant l'identité de la société québécoise
- faisant la promotion de la laïcité
- misant sur l'éducation, le respect des droits et la tolérance
- faisant la promotion du pluralisme et de la diversité
- s'assurant que tous et toutes puissent trouver leur place dans une société à laquelle ils et elles ont le sentiment d'appartenir

Une partie importante des moyens d'y parvenir est connue :

- Il faut consentir des ressources suffisantes pour assurer l'apprentissage du français (et pas seulement pour les « nouveaux » arrivants) et un meilleur soutien à l'intégration en emploi. Or, des coupures importantes ont été opérées – dans l'offre de cours comme dans les allocations et les haltes-garderies. Il faut inverser la tendance et multiplier les formes de cours (temps plein, partiel, dans les milieux de travail, etc.). Il faut également mettre fin à l'absurde compétition entre ministères (MICC, MEQ, Emploi Québec).
- Il faut être accueillant pour de vrai et éliminer les délais de carence à l'aide sociale comme à la RAMQ, ainsi qu'ouvrir réellement l'éducation à l'accueil de nouvelles cultures. De même, pour les nouveaux arrivantEs comme pour la population en général, il faut assurer l'accès à des services aussi essentiels qu'un médecin de famille, par exemple...
- Il faut véritablement éliminer les barrières à l'emploi (reconnaissance des diplômes et de l'expérience) et la discrimination à l'embauche.
- Il faut assurer un meilleur accès aux institutions de l'État par des programmes d'équité en matière d'emploi.

Il faut également assurer une meilleure connaissance de l'histoire de la société québécoise incluant les apports de l'immigration, se doter d'une stratégie de communication qui fasse connaître et partager les objectifs d'intégration et, finalement, reconnaître que dorénavant, les solutions aux problématiques sociales passent par une participation active des membres des diverses communautés culturelles.

Ainsi, le niveau d'immigration à fixer dépend des ressources que nous voulons consacrer à l'intégration, des efforts que nous voulons faire sur cette voie et de la reconnaissance préalable que beaucoup reste à faire pour intégrer réellement bon nombre d'immigrantEs déjà ici.